

Conseil d'administration du 06 mai 2022

Délibération n°7

Objet : Commune de QUIERS-SUR-BEZONDE - Projet « d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation » - référencé n°HAB-06/05/2022-01

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HARDOUIN Patrick	<input type="checkbox"/>
	LEGENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPOUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input checked="" type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	RENUCCI Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,

Vu la délibération du Conseil municipal de QUIERS-SUR-BEZONDE en date du 24 février 2022 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,

*Vu l'avis favorable sur l'opération et la sollicitation de l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France sur le projet d'implantation d'une gendarmerie de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais par délibération de son Conseil en date du 8 mars 2022,
Vu la consultation pour avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 17 mars 2022,
Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : le projet de la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE consistant en l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, est approuvé sur l'axe d'intervention « habitat », référencé n°HAB-06/05/2022-01.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE à l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage des biens nécessaires à la réalisation du projet.

Article 4 : il est décidé d'approuver l'acquisition des biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE, ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²	Emprise
ZI	18	Ouches Moreau	1 010	Totale
ZI	32	Ouches Moreau	5 503	Partielle
ZI	196	Ouches Moreau	8 321	Partielle
ZI	198	Ouches Moreau	5 674	Partielle

Article 5 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil municipal a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés ainsi que le montant de toutes indemnités dues au titre de la libération des biens le cas échéant, par décision, jusqu'à concurrence de l'avis domanial à obtenir le cas échéant ou au prix de marché déterminé après accord écrit du Maire, dûment habilité à cet effet.

Article 7 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 8 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 10 ans selon remboursement par annuités constantes avec la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Article 9 : il est décidé d'acter que les parcelles ci-dessous reprises seront acquises par la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais dans le cadre du projet d'implantation d'une gendarmerie selon les modalités et conditions négociées par l'EPFLI Foncier Cœur de France pour le projet de la commune de QUIERS-SUR-BEZONDE de création d'un lotissement

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²	Emprise
---------	----	---------	---------------------------	---------

ZI	32	Ouches Moreau	1 010	Totale
ZI	196	Ouches Moreau	5 503	Partielle
ZI	198	Ouches Moreau	5 674	Partielle

Adopté

Pour extrait conforme,


Ariel LÉVY
Président

de l'EPFLI Foncier Cœur de France

- 9 MAI 2022

Affichage le :